

# L'EGALITE FILLES/GARÇONS, HOMMES/FEMMES A MADAGASCAR

## Dossier documentaire



### De quelle égalité parle-t-on ?

« Egalité pour l'accès à l'alphabétisation et à l'éducation, égalité pour l'orientation : voies scientifiques mais aussi artistiques (combien de femmes chefs d'orchestre, cinéastes, metteurs en scènes, etc. ?). Egalité face aux emplois et aux métiers, face à la rémunération, au suivi de carrière et à la promotion, aux postes de direction, aux postes politiques...

Egalité face aux choix de vie et de valeurs : religion, sexualité, mariage, enfants, et égalité dans les constitutions, institutions, et système juridique des différentes nations...

Egalité de droits civiques et moraux, égalité de dignité, de respect et de considération. »

Source : AEFE, Service Pédagogique

### Quelques faits et chiffres

- . Dans certaines circonscriptions scolaires des régions sud-est et nord-est, il existe deux fois plus de garçons que de filles au collège
- . Les postes de « cadres supérieurs ou moyens » sont occupés à 72% par des hommes et 28% par des femmes
- . La représentation de la femme dans les sphères de prise de décision à Madagascar reste parmi les plus faibles en Afrique : 3 femmes sur 22 ministres, 7 femmes sur 160 députés, 10 femmes sur 90 sénateurs, 2 sur 22 chefs de Région, 62 sur 1557 maires (2007)
- . L'avortement est interdit et sévèrement puni par la loi malgache - même en cas de danger pour la santé de la mère ou de l'enfant, ou en cas de viol

THEME 1. L'EGALITE FILLES/GARÇONS A L'ECOLE (niveau CM2)

THEME 2. L'EGALITE HOMMES/FEMMES FACE A L'EMPLOI ET DANS LE MONDE POLITIQUE (niveau Collège)

THEME 3. L'EGALITE FILLES/GARÇONS, HOMMES/FEMMES DANS LA SOCIETE ET LE DROIT (niveau Lycée)

## > Pourquoi les garçons et les filles ne sont-ils pas égaux à l'école et dans l'enseignement supérieur à Madagascar ? Comment y remédier ?

En comparaison à d'autres pays en voie de développement, Madagascar n'accuse pas de grandes différences entre filles et garçons quant aux statistiques sur la scolarisation au niveau primaire. Mais la difficulté générale du contexte de scolarisation - incluant l'éloignement de l'école, le redoublement, les frais à payer pour les enseignants - pèse plus lourdement sur l'éducation des filles, en particulier après le cycle primaire. Dans certaines circonscriptions scolaires des régions sud-est et nord-est, il existe deux fois plus de garçons que de filles au collège.

## Un constat d'inégalités

### Document 1. Une exception malgache ?

Malgré des progrès récents, le taux de scolarisation des filles reste inférieur à celui des garçons dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne. Dans ce contexte, Madagascar est souvent présentée comme une exception : les taux de scolarisation sont élevés et on observe une grande parité entre les filles et les garçons.

Toutefois, au sein même des écoles, les filles et les garçons ne sont pas traités de la même façon. Les croyances sur les qualités "propres" des filles et celles des garçons orientent les comportements des instituteurs mais aussi des élèves. La possibilité pour les filles de faire des longues études est compromise par le fait que le mariage doit primer sur l'école et qu'elles sont perçues au-delà d'un certain niveau comme moins bonnes élèves que les garçons. Les filles, elles-mêmes ont des ambitions relativement modestes. Il est remarquable d'observer que dès les classes primaires, les enfants malgaches ont complètement intégré les **stéréotypes** transmis par l'école, le discours et les pratiques des enseignants et en dehors de l'école par la famille et la société en général. L'école est plus rarement pour les filles que pour les garçons un tremplin vers plus d'autonomie ou de promotion sociale.

*B. Gastineau et N. Ravaozanany, "Genre et scolarisation à Madagascar", Questions vives, Vol.8 n° 15 (2011).*

### Document 2. Les enjeux de l'éducation sur le mariage précoce

Dans la Grande Ile, certaines pratiques coutumières veulent que les jeunes filles se marient tôt, tandis que le mariage est parfois considéré comme un mécanisme de protection des mineures ou une stratégie de survie de la famille. Plus d'un tiers des filles de 15 à 19 ans sont mariées à Madagascar, ce qui laisse présager des grossesses à un jeune âge. Une fille à l'âge de 18 ans sur deux a déjà entamé une vie féconde, c'est-à-dire ayant déjà accouché d'un enfant ou étant enceinte de son premier enfant. « L'éducation est l'une des stratégies les plus efficaces pour protéger les enfants contre le mariage. Quand les filles sont capables de rester à l'école, un changement d'attitude peut aussi se produire au sein de la communauté. », déclare Anju Malhotra, de la section **Genre** et droits à l'UNICEF.



UNICEF Madagascar

genre (le) : les différences sociales entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes.  
stéréotype (un) : représentation simplifiée et déformée d'une réalité.

Document 3. Une salle de classe à Madagascar et un dessin d'enfant (9 ans)



Document 4. Des stéréotypes qui perdurent

Le rapport "**genre** et éducation à Madagascar" indique que beaucoup d'enseignants ont des perceptions différenciées des filles et des garçons. Les filles sont « naturellement » dociles et disciplinées, et les garçons sont turbulents mais créatifs et « intelligents ». Ainsi, les garçons sont plus souvent sollicités que les filles dans les matières scientifiques, et ont beaucoup d'occasion de l'exercice du **leadership**. Les filles sont plus encouragées dans des disciplines littéraires, et sont nettement moins sollicitées et interrogées que les garçons, et ont moins d'opportunités de développer leur **leadership**.

Au niveau de la famille et de la communauté, les mêmes types de perceptions (sur les filles sérieuses et garçons indisciplinés mais intelligents) sont également notés. La puberté des filles et particulièrement la grossesse non désirée demeurent une crainte particulière pour les familles. C'est pour cette raison que les filles sont parfois encouragées à se marier. Les familles privilégient la scolarisation des garçons à celle des filles dans le cas où les frais de scolarisation représentent un coût trop élevé pour elles.

*D'après l'UNICEF, Antananarivo, le 8 mars 2011.*

## Témoignages

Document 5. Filles et garçons à l'école

« On 'dresse' plus facilement les filles. En plus, elles sont très obéissantes. Ce qui fait qu'elles sont plus douées que les garçons car elles écoutent bien les explications en classe. » [Un enseignant de Vangaindrano].

« J'aimerais bien être dans une classe de filles. Les garçons ont d'autres idées dans la tête...Ils pensent toujours à se bagarrer. » [Une fille de Vangaindrano]

« Quand on t'interroge et que tu ne sais pas, les enseignants te frappent. Ils te tapent les mains, te tirent les oreilles ou frappent tes pieds avec du 'fil'. Ca fait très mal ! » [Un garçon de Fandriana]

« Les filles ne peuvent pas être déléguées de classe car elles ne font pas peur aux garçons avec leur petite voix. » [Un garçon de Mampikony]

*Extraits de l'enquête Genre et éducation à Madagascar, UNICEF, 2011*

Document 6. Des attentes différentes

« Dès que les filles sont pubères, entre les études et le zébu, il n'y a pas à discuter, il est plus intéressant d'avoir un zébu. Surtout lors de la période de soudure, il n'y a rien à manger, donc dès que leur fille commence à avoir des seins, les parents préfèrent plutôt la marier. Vous savez, moi je pense qu'elles vont seulement à l'école en attendant qu'un garçon les demande en mariage ! Et même si les filles n'ont pas terminé leurs études, les parents pensent que leur mari sont là pour pourvoir à leurs besoins. » [Un enseignant de Mampikony].

« En cas d'abandon des études, les garçons on un large choix. Ils peuvent faire aide chauffeur ou porteur ... Nous les filles, on devra se contenter de nous marier ou de vendre de petites choses. » [Une fille de Vangaindrano]

*Extraits de l'enquête Genre et éducation à Madagascar, UNICEF, 2011*

## Quelles solutions ?

### Document 7. Les actions du Forum des Educatrices Africaines à Madagascar

L'antenne du Forum des Educatrices Africaines à Madagascar (FAWE) a lancé une campagne nationale pour l'éducation des filles. Divers programmes seront animés tout au long de cette campagne et ce, dans plusieurs chefs-lieux de provinces de Madagascar pour valoriser l'éducation des filles et la connaissance de leurs droits.

« Les actions sont sur la bonne voie en matière d'éducation des jeunes filles menée dans les EPP, CEG et lycées, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale. Des clubs de parents seront mis en place progressivement pour développer le concept d'éducation des filles et des garçons, la responsabilisation des jeunes filles. A cela s'ajoute l'octroi des bourses afin d'éviter la rétention ou l'abandon scolaire des jeunes filles », conclut Toto Lydia Raharimalala, présidente de l'antenne Fawe à Madagascar.

*D'après Gender Links, Johannesburg, 8 février 2011.*

### Document 8. Le rôle de l'UNICEF

L'UNICEF Madagascar propose des solutions pour améliorer la situation de l'éducation des filles. Outre l'augmentation de l'offre d'éducation dans les zones rurales et reculées, il s'agit essentiellement de l'adaptation du calendrier scolaire, la gratuité effective, l'intégration de la dimension **genre** dans la formation des enseignants, la révision des lois et des règlements devant permettre aux filles enceintes de poursuivre et reprendre leurs études. A l'heure actuelle, près de 3000 filles vulnérables bénéficient de bourses d'études ou d'autres alternatives (comme la dotation de vélos) pour faciliter leur accès et l'achèvement aux collèges. La campagne de communication intitulée « Prenons en main notre avenir » présente des femmes modèles dont les filles peuvent s'inspirer. Les filles ont besoin de connaître des histoires qui témoignent que malgré les diverses difficultés, il est possible de forger leur vie en persévérant dans leurs études.

*D'après La Tribune de Madagascar, 17 juin 2010.*

### Document 9. « Femmes actives dans l'égalité des droits et des chances »

Le mercredi 7 mars 2012, le personnel féminin de l'Institut des Métiers de la Ville a sensibilisé les élèves des classes terminales du lycée Jean Joseph RABEARIVELO (Analakely) sur le genre et l'égalité des droits et des chances. Madame Ialfine PAPISY, la représentante de l'ONG Gender Links Madagascar a souligné la complémentarité de l'égalité des droits et le développement économique du pays.

Le respect de l'égalité commence par le cercle restreint de la famille. Epouses et mères de famille, elles ont encouragé les élèves à s'y impliquer dans la vie quotidienne.

*D'après le site Internet de l'Institut des Métiers de la Ville :  
<http://www.imvtana.org>*

### Document 10. Mariage précoce : sensibilisation au CEG 67 ha (collège d'Antananarivo)

Madagascar a officiellement marqué samedi dernier la Journée internationale des filles par la tenue d'un concert dans la grande cour du CEG des 67 ha. A cet effet, une animation culturelle a été animée par le chanteur Raboussa, le slameur Tagman et l'animation des Jeunes Pairs Educateurs de la région d'Analamanga. Près de 1 000 jeunes sont venus écouter à l'occasion de cette manifestation des messages de sensibilisation sur le mariage des enfants. Notons que pour cette année le thème a été « Ma vie, Mon droit, Mettre fin au mariage précoce ».



*D'après NewsMada, 15 octobre 2012.*

leadership (le) : capacité à influencer les autres.

## > Pourquoi les hommes et les femmes ne sont-ils pas égaux face à l'emploi et à l'accès aux plus hautes fonctions politiques à Madagascar ? Comment y remédier ?

De manière générale, il existe une relation positive entre le degré de participation des femmes dans les activités économiques et le niveau de développement humain des pays. Bien que les femmes malgaches soient légèrement plus nombreuses dans la population totale, leur poids dans les différents domaines d'activités est relativement faible. Cet inégal accès à l'emploi a pour origine plusieurs facteurs dont les comportements de certains employeurs ayant une attitude négative envers les femmes à cause des problèmes qu'elles pourraient entraîner de par leur nature biologique, comme par exemple les problèmes liés à la maternité. Ces discriminations sont également liées à une vision de la société qui ne valorise pas les rôles et responsabilités multiples que les femmes assument dans la sphère domestique.

## Un constat d'inégalités

Document 1. Quelques indicateurs du marché du travail à Madagascar

	Ensemble (%)		Hommes (%)		Femmes (%)	
	2001	2005	2001	2005	2001	2005
Taux d'activité	82,5	86,9	87,5	89,4	77,7	84,6
Taux d'emploi	81,5	84,7	86,8	87,8	76,5	81,7
Taux d'emploi salarié	18,2	14,6	22,6	17,5	13,5	11,6
Taux de chômage	1,2	2,6	0,9	1,8	1,6	3,5

C. Nordman, « Regards croisés sur les inégalités de genre sur le marché du travail malgache », IRD, 2010

### Document 2. Un fort chômage féminin en milieu urbain

En milieu urbain, on dénombrait en 2001, 152.000 femmes et 85.000 hommes au chômage, soit des taux de chômage respectifs de 10,9% et 6,0%.

Cette situation reflète la préférence des employeurs en faveur des hommes. En effet, selon une enquête menée auprès des opérateurs industriels, à travail égal, les opérateurs économiques déclarent qu'ils préfèrent recruter des hommes plutôt que des femmes en invoquant le problème d'endurance, de force physique ou de disponibilité. Les chefs d'entreprises reprochent aux femmes un absentéisme plus élevé dû à la maternité ou aux charges familiales. Ainsi, les femmes éprouvent plus de difficulté à trouver un emploi que les hommes, ce qui explique le fait que le chômage féminin soit légèrement plus long que le chômage masculin.

Programme des Nations-Unies pour le Développement, « Genre, développement humain et pauvreté à Madagascar », 2003.

### Document 3. Le sous emploi

Dans un pays pauvre comme Madagascar où n'existe pas de système d'allocation aux chômeurs, très peu de gens peuvent se permettre de rester sans emploi pendant une période assez longue, raison pour laquelle le taux de chômage est relativement faible. La majorité de la population doit exercer à tout moment une activité économique sous une forme ou une autre, aussi inadaptée soit-elle.

Pour pouvoir concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, les femmes occupent souvent des emplois à temps partiels ou à horaires flexibles. Ceci expliquerait qu'un tiers des femmes se retrouve en situation de sous-emploi visible à Madagascar, c'est-à-dire gagnant moins du salaire minimum en vigueur.

Programme des Nations-Unies pour le Développement, « Genre, développement humain et pauvreté à Madagascar », 2003.

Document 4. Activités économiques et travail domestique

Les activités domestiques représentent 15% de la journée des femmes en ville et 14% à la campagne (contre seulement et respectivement 4% et 3% pour les hommes), de sorte que si l'on additionne les activités économiques avec les activités domestiques, alors le temps consacré au travail s'élève à 27% de la journée pour les femmes en ville (soit approximativement 6 heures et 25 minutes) et à 31% pour les femmes à la campagne (soit 7 heures et 22 minutes), contre respectivement 23% (5 heures et 30 minutes) et 27% (6 heures et 32 minutes) pour les hommes. Cela signifie que les activités domestiques comptent pour plus de 56% de la journée de travail des femmes en ville et pour plus de 47% à la campagne.

*Programme des Nations-Unies pour le Développement, « Genre, développement humain et pauvreté à Madagascar », 2003.*

Document 5. Les activités domestiques

Parmi les activités domestiques des femmes, c'est la préparation des repas et la vaisselle qui occupent près de 48% du temps consacré à ces tâches par les femmes en ville et plus de 56% en campagne ; viennent ensuite les autres tâches d'entretien de la maison et les courses en ville ou l'entretien de la maison et le lavage du linge à la campagne. La garde des enfants ou d'autres personnes représente 12% et 14% des tâches domestiques des femmes respectivement en milieu urbain et en milieu rural).

Chez les hommes, les travaux domestiques se limitent à des tâches d'entretien ou de réparation mais aussi à la préparation des repas.

*Programme des Nations-Unies pour le Développement, « Genre, développement humain et pauvreté à Madagascar », 2003.*

Document 6. Une faible représentation en politique

En politique, du temps des royaumes, la femme malgache n'a jamais été écartée du pouvoir. Les royaumes merina et sakalava boeny ont été bien connus pour leurs reines. Dans l'Imerina avec les reines Ravalona I, II, et III et dans le Boeny et dans le nord avec Ravahiny, Tsiomeko, Tsiresy etc.

C'est avec l'avènement de la république et le retour à l'indépendance que les femmes se sont ou ont été éloignées de la politique. L'actuel gouvernement compte 5 femmes seulement, mais elles sont parmi les plus dynamiques. En ce qui concerne les partis politiques, rares sont les femmes présidentes de parti, elles sont 4 au total, 80 partis sont présidés par des hommes. Nous connaissons surtout Mme Sarah Georget Rabearisoa, présidente et fondatrice du parti vert, Hasin'i Madagasikara et le Dr Brigitte Rasamoelina, présidente de Ampela Manao Pôlitika. L'AMP est d'ailleurs un parti très jeune car c'est hier, dimanche 6 mars qu'il a soufflé sa première bougie. Ce parti compte maintenant 7 000 membres. Comme son nom l'indique, il est constitué seulement de femmes et son objectif est orienté vers le social : l'éducation et la santé.

*Vehivavy Madagasikara, 16 mars 2011.*

Document 7. Les femmes aux postes clés ?

« De nos jours, seules 15% des femmes occupent une fonction dans le milieu politique. Nous aimerions que le quota entre hommes et femmes soit à égalité », indique Hanta Rakotomavo, membre du Congrès de la transition. Présidente de la commission genre et affaires sociales au sein de cette institution, elle signale qu'une proposition de loi a été soumise pour que la parité entre hommes et femmes en matière de prise de décision soit validée.

La gestion des affaires publiques reste un défi à relever pour les femmes qui veulent réellement s'engager dans le développement du pays. Certes, bon nombre d'entre elles interviennent déjà dans le domaine culturel, sportif, social et économique, mais elles ont encore du chemin à parcourir pour briguer les postes clés.

« Ambassadrices, ministres, députées, maires, présidentes de fokontany, il y en avait et il y en a. Cependant, aucune femme n'a jamais été désignée Premier ministre ni élue présidente de la République, alors que Madagascar regorge de femmes potentielles, compétentes, qualifiées pour ces postes », admet Haingotiana Razafinjato, enseignante dans un lycée public.

*L'Hebdo de Madagascar, 31 juillet 2012.*

## Quelles solutions ?

### Document 8. L'application du droit du travail ?

Les textes en vigueur posent le principe d'égalité d'accès au travail et d'égalité de rémunération pour les hommes et les femmes. L'article 64 du Code malgache du travail statue que : « à même qualification professionnelle, à même emploi et à rendement égal, le salaire est égal pour tous les travailleurs, quels que soient leur origine, leur sexe, leur âge, leur statut ». Le principe est repris et renforcé par la Constitution de 1998 en son article 28 qui dispose que « nul ne peut être lésé dans son travail ou dans son emploi en raison du sexe ». Cette égalité de traitement a été étendue aux travailleurs migrants et à leurs familles, sans discrimination de nationalité, de race, de religion ni de sexe par la loi n° 99-027 du 08 août 2000.

Mais sur le plan du droit du travail, le premier facteur qui limite la portée des textes est la structure du marché du travail. Le secteur informel - où sont concentrés la majorité des travailleurs malgaches, en particulier les femmes - se trouve en dehors du champ d'application des lois sur le travail ainsi que de celui des autres législations qui régissent l'activité économique.

*Programme des Nations-Unies pour le Développement,  
« Genre, développement humain et pauvreté à  
Madagascar », 2003.*

### Document 9. Promotion de la femme grâce à l'accès au crédit

Le PNUD, à compter de 1999, a mis en place un projet de microfinance dans la partie Sud de la grande île. Volamahasoa, une des institutions financières appuyées par le PNUD dans le cadre du projet MicroStart s'est focalisée sur les femmes de la ville de Tuléar. Grâce aux activités génératrices qu'elles ont pu créer, leurs ressources ont augmenté leur permettant ainsi d'envoyer leurs enfants à l'école, d'avoir accès aux soins médicaux en cas de maladie, d'avoir accès à l'eau potable et à l'électricité, ou tout simplement d'améliorer leur cadre de vie (habitat, habillement, achat de radio/télévision, etc). Selon ces femmes, « avant, la demande de crédit était perçue comme une honte, une pratique qui peut mener carrément en prison. Mais à présent, notre réussite personnelle et professionnelle, grâce à la microfinance, nous a permis d'acquérir une meilleure considération de la société. Si bien que l'entourage s'informe sur les moyens de rejoindre notre groupe et de bénéficier de l'accès au crédit ».

*Programme des Nations-Unies pour le  
Développement, « Genre, développement  
humain et pauvreté à Madagascar », 2003.*

### Document 10. Entreprendre au Féminin Océan Indien

Créée en 2007 à Tamatave, EFOI Madagascar est une association à caractère professionnel. Elle regroupe des femmes entrepreneures de la Grande Ile et contribue à renforcer la visibilité existante de l'entrepreneuriat féminin pour le développement économique du pays. L'association est membre du réseau mondial FCEM - Femmes Chefs d'Entreprises Mondiales et du réseau EFOI qui réunit les associations des femmes entrepreneures des Comores, France /Réunion, Madagascar, Maurice/Rodrigues et Seychelles.

En partageant les mêmes valeurs de professionnalisme et de rigueur, et en trouvant une juste dimension à leurs ambitions, ces femmes sont devenues les ambassadrices de l'entrepreneuriat féminin à Madagascar et dans l'Océan Indien.

En vue de répondre aux Objectifs du Millénaire, les 4 axes prioritaires sont : la lutte contre la violence faite aux femmes, la participation des femmes dans les instances de décision, la promotion de la femme dans le monde économique, et le développement relatif à la sécurité alimentaire et à l'environnement.



Document 11. Lever les contraintes de temps liées au statut de la femme

Les actions doivent être orientées vers un allègement des charges domestiques des femmes afin qu'elles soient plus disponibles pour les activités économiques. Plus spécifiquement en milieu rural, il faut encourager les activités génératrices de revenu qu'elles peuvent exercer en harmonie avec les travaux domestiques et l'occupation des enfants.

Plus généralement, il est recommandé de faciliter l'accès de tous les individus aux infrastructures de base comme l'adduction d'eau, l'assainissement et les moyens de transport surtout en milieu rural ; ces activités étant susceptibles de réduire le temps consacré aux travaux domestiques. Il est également indispensable d'encourager les hommes à prendre part aux travaux domestiques en vue d'une répartition plus équitable des rôles et des responsabilités au sein des ménages pour que les femmes puissent jouer un rôle actif dans le domaine économique. L'application effective du congé de paternité, mais aussi la création des crèches et l'éducation des couples sur l'utilité et l'avantage de la planification familiale aideront les parents, en particulier les femmes, à dégager plus de temps pour des activités plus rémunératrices.

*PNUD, « Genre, développement humain et pauvreté à Madagascar », 2003.*

Document 12. Vers une parité en politique

En matière de droit électoral, il est nécessaire d'imposer aux partis et organisations politiques un principe de parité dans la nomination des candidats aux postes de députés, sénateurs, maires, conseillers municipaux, conseillers provinciaux.

Il est nécessaire d'instaurer un système de quotas pour assurer une représentation de femmes au sein du gouvernement, notamment au niveau des régions, des municipalités et au sein de l'Assemblée Parlementaire.

*Recommandations du PNUD et du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme.*

Document 13. La formation en microfinance

L'ÉCOLE DE LA MICRO-FINANCE est un organisme de formation français spécialisé dans l'enseignement des divers métiers de la microfinance. La finalité de la microfinance c'est la lutte contre la pauvreté. Pour exercer dans cette activité, il faut bien sûr accompagner et soutenir les personnes pauvres afin de leur permettre de créer une activité qui sera génératrice de revenus. Les actions menées sont destinées aux salariés des institutions de microfinance (IMF) dans le but de leur permettre d'assurer leurs fonctions professionnelles, de développer leurs capacités d'adaptation pour accompagner leurs évolutions professionnelles et les changements dans la pratique de leurs activités.

*SITE INTERNET « DIEGO DEVELOPPEMENT ».*



*DIEGO DEVELOPPEMENT a pour partenaire l'ODRD - Organisation pour le Développement de la Région de Diego - à Madagascar une institution de microfinance classée IMF 1.*



## > Pourquoi les filles et les garçons, les hommes et les femmes ne sont-ils pas toujours égaux en droit à Madagascar ? Pourquoi le sexe féminin est-il encore parfois considéré comme inférieur au sexe masculin ? Comment y remédier ?

Le rôle de la femme malgache n'a pas toujours été sous-estimé dans les différentes sociétés du pays. La situation actuelle a été profondément marquée à la fois par le mode de gestion imposée lors de la colonisation et par la pensée religieuse. Nombre de stéréotypes demeurent et le droit à l'égalité n'est pas toujours appliqué.

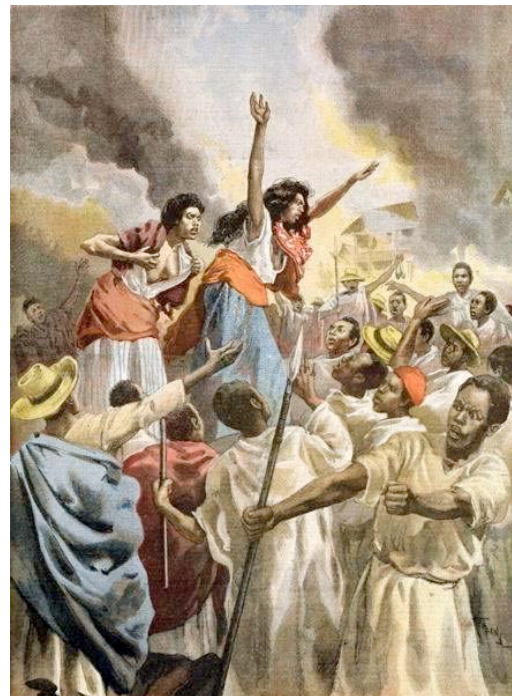
## Un constat d'inégalités

Document 1. L'important rôle historique des femmes

Selon la plupart des récits d'origine malgaches relatifs à Dieu et à la création du Monde, la femme est supposée posséder la Qualité sacrée par excellence, « le Hasina » qui la rend bonne, efficiente et différente des autres mortels. Le système monarchique qui s'établit et s'organise à partir du 16<sup>e</sup> siècle, notamment sur les hautes terres centrales, fait appel au « Hasina » de la femme pour légitimer et pérenniser le pouvoir royal. Pour régner, les rois qui devaient posséder le « Hasina » ne pouvaient l'acquérir que grâce à leurs mères, et leurs héritiers grâce à leurs épouses. L'un des exemples les plus significatifs en est le mariage des premiers ministres de caste « roturière » avec les quatre dernières reines de Madagascar au 19<sup>e</sup> siècle pour légitimer aux yeux du peuple leur exercice du pouvoir.

*PNUD, « Genre, développement humain et pauvreté à Madagascar », 2003.*

Document 2. "Les princesses royales prêchant la guerre sainte"



*Le Petit Journal, 9 décembre 1894.*

Document 3. L'infériorisation de la femme

Par ses deux variantes que sont le protestantisme et le catholicisme, la doctrine chrétienne introduit à Madagascar une notion totalement étrangère à la culture traditionnelle malgache selon laquelle l'infériorité féminine et la supériorité masculine sont naturelles, instaurées et consacrées par la volonté divine elle-même.

A l'instar du traitement infligé à la femme en métropole, la division sexiste du travail s'implante, mais de façon plus draconienne dans le cadre de la colonisation et de l'indigénat.

Destiné en général à former des femmes au foyer, épouses et mères, l'enseignement ménager a constitué la clé de voûte de toute la politique coloniale en matière d'éducation féminine. Les femmes devaient être de bonnes ménagères au foyer en tant qu'épouses et mères prolifiques destinées à assurer l'existence d'une main d'œuvre nombreuse dont l'exploitation coloniale avait grandement besoin. La femme est ainsi systématiquement éliminée de toutes les sphères de décision, disparaît totalement des sphères politique et militaire et n'a plus droit à la parole.

*PNUD, « Genre, développement humain et pauvreté à Madagascar », 2003.*

<p>Document 4. L'homme porte-parole</p> <p>A Madagascar, l'homme a l'honneur de diriger les débats au sein de la famille, au sein de la communauté villageoise ; il est le porte-parole de sa famille. En effet, la parole idéale est le <i>teny miolaka</i> ou « discours sinueux ». On rapporte que ce sont les hommes qui arrivent à réaliser cet idéal : ils n'expriment jamais de pensée privée, ils maîtrisent la parole tandis que les femmes par contre parlent franchement et n'hésitent pas à critiquer ouvertement. Par conséquent, la manière de parler de la femme est considérée comme inférieure à l'homme. La femme qui ose trop prendre la parole risque d'être traitée de <i>Akohovavy maneno</i> « la poule qui chante », <i>Akohovavy tsy maneno</i> : « la poule ne chante pas, sois belle et tais-toi ! » <i>Sirisiry tsy ambara vady</i> «on ne révèle pas son secret à sa femme».</p> <p>L'homme n'est jamais mauvais. <i>Lehilahy tsy mba vamba</i> ou « l'époux ne trompe jamais son épouse même s'il se permet de changer de partenaire et être attrapé en flagrant délit d'adultère ».</p> <p><i>PNUD, « Genre, développement humain et pauvreté à Madagascar », 2003.</i></p>	<p>Document 5. La femme objet</p> <p>La femme est le <i>fanaka malemy</i> ou littéralement « meuble fragile » et l'homme est le <i>lehilahy mahery</i> ou littéralement « homme puissant et courageux ». La femme est faible physiquement et nécessite de la protection. L'homme est le sexe fort protecteur. La femme a la fragilité émotionnelle. Une femme qui ne pleure pas n'est pas normale pour la société, surtout lors des funérailles. Dans les régions de Fianarantsoa, on invite les femmes à pleurer lors des présentations des condoléances. Lorsqu'un homme se conduit comme une femme, il est infériorisé et dévalorisé.</p> <p>La société traditionnelle attribue un rôle effacé à la femme. En milieu rural comme en milieu urbain, en l'absence de l'homme, le fait pour la femme de dire <i>tsy misy olona ato</i>, «il n'y a personne» lorsqu'on demande à voir quelqu'un dans sa maison, renforce la suprématie de l'homme, sa puissance et surtout la dépendance de la femme vis-à-vis de lui.</p> <p><i>PNUD, « Genre, développement humain et pauvreté à Madagascar », 2003.</i></p>
<p>Document 6. L'homme chef de famille</p> <p>Certaines dispositions légales "supposent" la subordination des femmes. Ainsi, au moment de l'enregistrement du mariage, le livret de famille est remis à l'époux, la femme ne pouvant en obtenir une copie qu'en cas de divorce. L'homme est seul tuteur des enfants, du vivant des parents, la femme étant seulement sa « collaboratrice » . Vis-à-vis de la loi, c'est l'homme qui a le dernier mot dans toutes les décisions intéressant la famille. La femme ne peut exercer un droit plein au sein de la famille que lorsque le mari est défaillant. Cette situation est lourde de conséquences pour l'équilibre des droits et des opportunités entre hommes et femmes. En effet, statuer que l'homme est le chef de famille, a tendance à transmettre insidieusement le message selon lequel la direction des affaires nationales est réservée aux hommes.</p> <p><i>PNUD, « Genre, développement humain et pauvreté à Madagascar », 2003.</i></p>	<p>Document 7. La primauté du mari sur l'épouse</p> <p>L'âge légal requis pour le mariage est de 14 ans pour la femme et de 17 ans pour le garçon avec l'accord de l'un ou l'autre parent. Ceci constitue une discrimination qui favorise le mariage précoce des filles.</p> <p>Le code de la nationalité ne permet pas à la femme mariée à un étranger de transmettre sa nationalité à son enfant. Une demande de nationalité doit alors être adressée aux autorités afin que l'enfant puisse acquérir la nationalité malagasy - ou de naturalisation lorsqu'il a atteint l'âge adulte. De plus, si une femme malgache quitte le pays après son mariage avec un étranger, elle risque de perdre sa nationalité, ce qui n'est pas le cas pour un homme malgache marié avec une femme étrangère et qui quitterait le pays. Enfin, la femme malgache mariée à un étranger ne peut pas lui transmettre sa alors que l'article 22 du code de la nationalité prévoit une telle procédure pour la femme étrangère mariée à un homme malgache.</p> <p><i>Haut-Commissariat aux Droits de l'homme (ONU), La Violence contre les Femmes à Madagascar, 2008.</i></p>

Document 8. Coutumes et traditions discriminatoires

Dans certains groupes, par exemple chez les Bara et les Antandroy, les hommes peuvent répudier leur compagne sous réserve d'offrir une compensation matérielle, la situation des femmes veuves et stériles y est particulièrement difficile. De plus, la pratique du mariage forcé est courante dans certaines régions de Madagascar. Le refus est menacé de représailles ou de bannissement du caveau familial. En cas de mariage hors clanique, le caveau familial est interdit à la belle fille. La polygamie, bien qu'interdite dans le code pénal malgache, est également assez courante. Elle serait même institutionnalisée chez les Mahafaly et les Antandroy. Dans certaines régions, telles que le Sud et le Sud-est, les fils héritent du père à la place de la mère. Une femme sans enfant n'a donc droit à aucun héritage en cas de décès du mari. Dans de telles conditions, les garçons ont aussi plus de chance de pouvoir suivre des études.

*Haut-Commissariat aux Droits de l'homme (ONU), La Violence contre les Femmes à Madagascar, 2008.*

Document 9. Des différences régionales

A Madagascar, la place et le rôle de la femme au sein de la société diffèrent d'une région à une autre. Si dans les hauts-plateaux, les mères célibataires et les femmes divorcées sont fortement critiquées, dans d'autres régions de l'île voir une femme dont les enfants ont des pères différents est très courant.

A Antsiranana, la femme jouit de plus de liberté, dans la manière de gérer sa vie : sexuellement et financièrement surtout. On peut même dire que les femmes de Diego ne dépendent pas du tout des hommes. Il est courant par exemple de voir des femmes élevant seules leurs enfants et qui réussissent même à vivre aisément. Ce qui fait que les parents sont ravis d'avoir des filles car elles parviennent à vivre convenablement et remplissent leurs devoirs envers la famille.

*Vehivavy Madagasikara, 16 mars 2011.*

Document 10. Des violences impunies

Dans bien de cas, par méconnaissance des textes en vigueur ou à cause des tabous qui entourent la violence conjugale et familiale, les femmes victimes n'osent pas porter plainte. Lorsqu'elles le font, c'est au niveau de l'autorité traditionnelle du quartier, le chef du Fokontany, qui applique le droit coutumier qui permet à la femme de quitter le domicile conjugal pendant quelque temps (*misintaka* ou *mitsoka*). Cependant le mari a le droit de faire revenir son épouse lorsqu'il le souhaite (*fampodiana*). Il n'est donc pas question d'éloigner un mari violent, ou de le priver de la garde des enfants, d'autant plus que les femmes ne demandent en aucun cas le divorce - la femme divorcée ou mère célibataire est souvent rejetée par la société malgache, commençant par sa propre famille. De plus, il n'existe pas de centre d'accueil pour femmes battues et aucun texte de loi n'en prévoit la création.

*Haut-Commissariat aux Droits de l'homme (ONU), La Violence contre les Femmes à Madagascar, 2008.*



## Quelles solutions ?

Document 11. La Journée internationale de lutte contre la violence faite aux femmes

lorsqu'on parle de lutter contre la violence faite aux femmes, on se heurte à quelques réticences. La culture du « *ny tokan-trano tsy ahahaka* » (on n'étale pas les affaires du ménage au grand public) ou encore « *ny hanambadian-kiafiana* » (on se marie pour se sacrifier) est tellement ancrée dans les mœurs que la sensibilisation a du mal à faire son effet. Les femmes dénoncent rarement les violences dont elles font l'objet dans le cadre du ménage, nombre d'entre elles finissent par en mourir dans une totale discrétion.

Le 25 novembre dernier a été consacré Journée internationale de lutte contre la violence faite aux femmes. Une marche a été effectuée dans la capitale pour marquer l'événement. Malgré l'existence des cliniques juridiques et autres associations qui aident les femmes victimes de violence dans les différentes démarches à faire, très peu osent franchir le Rubicon et dénoncer leur situation. Et même si certaines arrivent à l'étape de la dénonciation, elles en arrivent rarement jusqu'à l'étape judiciaire pouvant conduire à l'emprisonnement de leurs bourreaux de maris. Les responsables qui assurent la sensibilisation des femmes avouent que l'empreinte culturelle ne leur facilite pas la tâche. Une révolution s'opère toutefois en silence car le nombre de femmes qui franchissent le pas augmente timidement même si nombre d'entre elles requièrent encore l'anonymat.

*NewsMada, 30 novembre 2012.*

Document 12. Des recommandations du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme

- Poursuivre et élargir les actions de sensibilisation aux droits de la femme auprès des communautés, des leaders religieux et traditionnels ainsi que toute autre autorité exerçant une influence sur l'exercice de ces droits.
- Procéder à une révision des lois, notamment celles relatives à la famille, aux successions et à la nationalité, afin de supprimer toute disposition discriminatoire à l'égard des femmes.
- Mettre en place une institution chargée de la promotion et protection des droits des femmes dotée d'un statut ministériel et d'un budget conséquent.
- Légaliser l'avortement en cas de danger pour la santé de la mère ou de l'enfant, ainsi qu'en cas de viol.
- Intégrer dans les formations initiale et continue des magistrats la matière de droits de la femme et des violences à l'égard des femmes.
- Adopter un plan d'action visant à faire un état des lieux au niveau national sur l'étendue, les causes et les conséquences de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et prendre des mesures effectives pour les prévenir et les éradiquer.
- Introduire une loi sur la violence au sein de la famille afin d'interdire explicitement la violence psychologique ou morale et le viol conjugal et d'établir des mesures contraignantes et d'éloignement à l'égard de l'agresseur.
- Promouvoir la mise en place de centres d'accueil et d'hébergement et de centre d'appels gratuit pour femmes victimes de violence.

*Haut-Commissariat aux Droits de l'homme (ONU), La Violence contre les Femmes à Madagascar, 2008.*

Document 13. Réforme des législations susceptibles d'influencer le pouvoir politique et économique des femmes

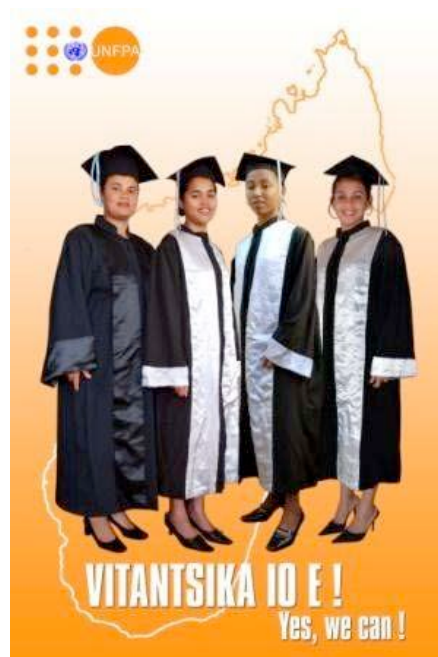
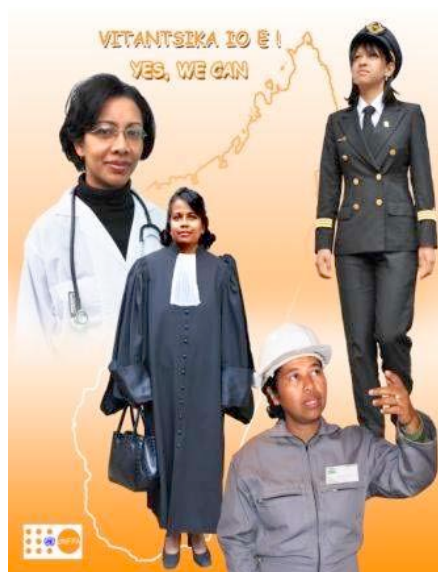
En ce qui concerne la loi sur la famille, il est nécessaire d'abroger l'article qui érige l'homme en chef de famille. Concernant la loi sur le régime matrimonial, il convient également d'abroger les dispositions discriminatoires qui confient à l'homme l'administration des biens communs. De même, les dispositions qui prévoient la possibilité de substituer en numéraires la part d'héritage de la femme, dans le droit successoral mérite d'être abrogées, car il s'agit là d'une reconnaissance du non-droit des femmes à hériter de biens immobiliers. Cela pourrait être renforcé par un texte reconnaissant expressément le droit des femmes d'hériter de patrimoine foncier. En matière de droit électoral, il est nécessaire d'imposer aux partis et organisations politiques un principe de parité dans la nomination des candidats aux postes de députés, sénateurs, maires, conseillers municipaux, conseillers provinciaux.

*PNUD, « Genre, développement humain et pauvreté à Madagascar », 2003.*

Document 14. Des campagnes de sensibilisation

Le bureau-pays du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) de Madagascar a élaboré des supports (affiche, spot télévisé, bache et panneau publicitaire) sur la campagne Genre. Cette campagne a pour objet de changer les mentalités en ce qui concerne le rôle des femmes et des hommes dans la société. Ainsi, la campagne mettra l'accent sur la sensibilisation des jeunes filles à terminer leurs études et à exercer des professions qui sont parfois (ou généralement) dévolues aux hommes (pilote, ingénieur en bâtiment, médecin, avocat).

*UNFPA Madagascar.*



Document 15. « La femme africaine est l'avenir du continent »

Quand Eva Monique Ravaloriaka s'exprime, elle le fait d'une voix claire et posée, qui masque en réalité une détermination sans faille. C'est d'ailleurs contre l'avis de son mari et de ses deux filles, et seulement encouragée par son fils âgé alors de 13 ans, qu'elle a décidé, fin 2007, de se présenter à l'élection municipale de sa commune de Manjakandriana, ville de 25 000 habitants située à une cinquantaine de kilomètres d'Antananarivo, la capitale malgache. Même si elle concède aujourd'hui qu'il lui a fallu une nuit de réflexion pour s'engager en politique, cette enseignante qui a reçu une formation d'ingénieur agronome n'a jamais dévié, depuis, de sa trajectoire.

« Tu dois rester chez toi t'occuper de ta famille. Tu es juste une poule qui chante », ne manquèrent pas de lui lancer ses trois adversaires pour la mairie, tous des hommes. « Alors, je leur ai répondu : n'oubliez pas que vous n'arriverez pas à avoir des œufs sans les poules ! » C'est grâce, entre autres, à ce sens de la répartie qu'Eva Monique a été élue en janvier 2008 à la mairie de Manjakandriana. C'était une victoire inattendue dans un pays qui compte 1 550 communes dont seulement soixante sont dirigées par une femme.

« On ne considère pas les femmes à Madagascar alors qu'il y a des intellectuelles qui ont leur compétence et leur savoir-faire », déplore-t-elle. « En général, reprend-elle, les femmes arrivent à mieux comprendre la société car ce sont elles qui s'occupent de la famille et du social ». « Alors, poursuit-elle, il ne faut plus que les femmes restent spectateurs mais qu'elles deviennent des vrais acteurs du développement du pays et du développement local ». Des mots, « spectateurs » et « acteurs », qu'elle emploie volontairement au masculin, comme pour mieux appuyer son propos dans un pays resté très patriarcal, où les femmes sont réduites aux tâches ménagères ou subalternes et où elles n'ont encore que peu d'accès à l'éducation.

Dans sa commune essentiellement rurale, qui s'étend sur 71 km<sup>2</sup> et se compose essentiellement de hameaux, Eva Monique s'est beaucoup employée à faire changer les mentalités. « Dans les campagnes, dit-elle, les femmes ne connaissent pas leurs droits. J'ai donc organisé des rencontres avec des juristes

pour donner des formations car les violences faites aux femmes restent un réel problème dans notre pays. » A la mairie, elle a également reçu des couples pour tenir le rôle de conseillère et de conciliatrice ; tant et si bien que, sous sa gouvernance, les violences conjugales ont considérablement diminué. Les recours devant les tribunaux baissant eux-mêmes de 90%.

Pour autant, Eva Monique n'a pas concentré son action de maire sur la seule évolution du statut civil des femmes. Avec ses 33 conseillers municipaux, elle s'est également attelée à moderniser Manjakandriana, qui vient juste de passer du statut de commune rurale à celui de commune urbaine, un changement qui va notamment lui permettre d'obtenir plus de crédits du ministère de la Décentralisation, l'un des rares portefeuilles malgaches - c'est un hasard - à être détenu par une femme, Ruffine Tsiranana.

Le budget annuel de la commune, évalué à 200 millions d'ariary (environ 68 000 euros), devrait donc augmenter et lui permettre d'améliorer encore les infrastructures. Alors que la communauté avait des dettes à son arrivée, elle a réussi durant ses quatre ans d'exercice à améliorer les routes et les ruelles, à faire construire des escaliers dans les quartiers escarpés, à installer des bornes-fontaines, mais aussi à faire bâtir une école et à rénover le grand marché.

Bonne gestionnaire, Eva Monique va se représenter à la mairie l'an prochain mais elle veut faire plus. Armée parfois d'un mégaphone, elle répand la bonne parole dans les communes avoisinantes dans le but d'inciter d'autres femmes à prendre son exemple, à s'impliquer dans la vie publique et à tous les niveaux, lors d'une année 2013 qui sera marquée par des élections municipales et législatives à Madagascar. « La femme africaine est l'avenir du continent », se plaît à rappeler Madame le maire qui a reçu l'an dernier le prix Harubuntu, remis chaque année par l'ONG belge Echoes Communication. Un prix qui récompense les candidats ayant fait preuve de créativité et d'adaptabilité en Afrique, dans des contextes souvent difficiles.

*RFI Dakar, 4 décembre 2012*